

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 2 octobre 2024 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 1er octobre 2024 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Flavia Alexandra Novac, Paolo Galati, Isabelle Piché et Vasilios Karidogiannis sont absents;

la conseillère Seta Topouzian est absente, jusqu'à ce qu'elle prenne son siège comme indiqué ci-dessous;

sont aussi présents:

M. Frédéric Cossette, directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

Suite à un débat entre les conseillers, le point 15.1 de l'ordre du jour est retiré à l'unanimité, et ce, malgré l'article 54 du Règlement numéro L-12968.

À 16 h 11, la conseillère Seta Topouzian prend son siège.

CM-20241002-1015

**PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - CONSULTATION
PUBLIQUE - RACCORDEMENT - BOULEVARD DAGENAIS**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que 2 passages est-ouest entre l'A-440 et la Gare Vimont, les boulevards Saint-Elzéar et Bellerose, et que ceux-ci sont fermés presque simultanément lors des passages du train Saint-Jérôme-Montréal, créant d'importante congestions dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la population des districts Vimont, Saint-Bruno et Auteuil, soit environ 61K personnes, empruntent ces boulevards souvent ou quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE cette congestion est une source importante de



GES;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la gare de Vimont est une priorité pour favoriser le transport collectif et de masse dans la région;

CONSIDÉRANT QUE des études menées pour la Ville démontrent que le secteur a subi d'importantes perturbations anthropiques;

CONSIDÉRANT QUE le bois de Naples a une valeur écologique estimée de faible qualité et qu'il est envahie par une quasi-omniprésence d'espèces exotiques envahissantes (1/3 des espèces identifiées);

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé pour la complétion du boulevard Dagenais est composé de terres contaminées de remblais allant jusqu'à plus de 51 %;

CONSIDÉRANT QUE le secteur comporte des milieux humides à protéger;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une consultation publique sur le raccordement du boulevard Dagenais, entre le boulevard des Laurentides et l'avenue Francis-Hugues, tout en protégeant au maximum les milieux humides d'une valeur écologique significative du secteur et le bois de Naples, au sud du boulevard Dagenais.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil propose un amendement afin que la proposition se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une consultation publique, en mettant à jour, au préalable, les données de la Ville en évaluant toutes les options possibles, en tenant compte de l'évolution de la mobilité incluant la possibilité du raccordement du boulevard Dagenais, entre le boulevard des Laurentides et l'avenue Francis-Hugues, tout en protégeant au maximum les milieux humides d'une valeur écologique significative du secteur et le bois de Naples, au sud du boulevard Dagenais».

L'amendement est appuyé et accepté par le conseiller David De Cotis.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-4460)



CONSIDÉRANT que lors du passage de la tempête Debby, le 9 août dernier, plusieurs milliers de résidences ont été inondées à la suite de refoulements d'égouts sanitaires et débordements d'égouts pluviaux;

CONSIDÉRANT que les événements météorologiques extrêmes comme les pluies diluviennes vont continuer à se produire avec une fréquence accrue pour les années à venir;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de savoir si nos infrastructures, systèmes et processus critiques ont fonctionné comme attendu afin de réduire l'impact, les dommages et le nombre de sinistrés causés par la quantité exceptionnelle de pluie reçue;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les services municipaux ont rapporté le mal fonctionnement ou la défaillance d'équipements critiques comme nos stations de pompage, nos bassins de rétention, nos puisards pluviaux bouchés, etc.;

CONSIDÉRANT que cela fait plus de 10 ans que l'administration Boyer-Demers répète qu'il faut investir plus de 100 M\$ dans nos ouvrages de surverses pour faire face aux défis liés aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que nos réseaux souterrains et de voirie nécessitent une attention immédiate et que des investissements massifs, de plus de 600 M\$ sont nécessaires selon une étude du service du génie présentée au comité exécutif en 2023 et qu'il est dans l'intérêt public de connaître l'état de nos systèmes et infrastructures critiques et leur capacité de fonctionner malgré des événements climatiques exceptionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Louise Lortie

que le comité exécutif mandate la Direction générale de préparer un mandat pour une enquête indépendante conduite par une équipe d'experts pour examiner le comportement de nos systèmes, infrastructures et processus critiques lors du déluge du 9 août afin d'identifier les correctifs et améliorations à y apporter pour mieux faire face aux prochains événements climatiques dans le but de réduire les dommages éventuels et le nombre de sinistrés et que le rapport soit soumis au conseil municipal et rendu public.

Un débat s'engage.

M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta



Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-4944)

CM-20241002-1017

PROPOSITION REJETÉE - IMPLANTATION - 100 NOUVEAUX PASSAGES PIÉTONS ET/OU INTERSECTIONS SURÉLEVÉES - BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QU'UN seul piéton happé par une automobile est déjà un accident de trop;

CONSIDÉRANT QUE le guide d'Aménagement et design urbain produit par la Ville de Laval stipule qu'«Afin d'augmenter la visibilité des traverses [...], il est possible de surélever le passage piéton [...] Cette stratégie permet également de créer un effet de seuil à l'extrémité des rues et d'ainsi inciter les automobilistes à ralentir.»;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents impliquant des piétons se produisent à des intersections;

CONSIDÉRANT QU'UN passage piéton ou une intersection surélevée améliore significativement la visibilité des piétons pour tous les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QU'UN passage piéton surélevé ou une intersection surélevée sont 2 solutions simples et peu coûteuses pour renforcer la sécurité des piétons.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

que le comité exécutif mandate la Direction générale d'inclure au budget 2025, l'implantation de 100 passages piétons et/ou intersections surélevées sur tout le territoire de Laval.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-4945)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS



Achille Cifelli

Remboursement des frais de formation du conseiller Alexandre Warnet soumis aux demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien

David De Cotis

Raisons justifiantes le remboursement des frais de formation de 5 000 \$ du conseiller Alexandre Warnet soumis aux demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien

Achille Cifelli

Réception des audits de la ministre des Transports et de la Mobilité durable

David De Cotis

Intégrité et leadership

Aglaia Revelakis

Enjeux de services - Société de transport de Laval (STL) et les Résidences privées pour aînés (RPA)

David De Cotis

Nombre de réunions tenues par le Comité sur la mobilité active

Achille Cifelli

Mise à jour et avancement de l'implantation du stationnement dynamique

David De Cotis

Mise à pied d'employés à la Société de transport de Laval (STL)

À 17 h 14, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière